



**PROJET EDUCATIF
DES
SEJOURS
SOCIO-SPORTIFS**

Table des matières

CADRE REGLEMENTAIRE	3
1 – L'UFOLEP, tous les sports autrement	4
Une fédération nationale	4
Un comité départemental ancré dans le territoire	4
2 – Le contexte social.....	5
3 – Les intentions éducatives	5
4 – Les moyens mobilisés	6
Les ressources du Comité Départemental	6
Les partenariats	7
5 – Le fonctionnement des séjours sportifs	7
L'encadrement :	7
Le projet pédagogique :	7
La prise en compte des besoins spécifiques des jeunes :	7
Le jeune, acteur citoyen de son séjour :	8
6 – L'évaluation des actions menées	8
Annexe 1 : Qualifications sportives des personnels de la fédération départementale.....	9

CADRE REGLEMENTAIRE

La réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce code prévoit, dans son article L 227-4, qu'un projet éducatif doit être établi.

Le décret n° 2006-923 du 26 Juillet 2006 complète cette disposition en précisant le contenu de ce projet qui doit être joint à la déclaration de tout accueil de loisirs (arrêté du 22 Septembre 2006).

Extrait du décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006 –

Article R 227-23

Le projet éducatif (...) est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R 227-1. (*)

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Article R 227-24

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

L'article R 227-26 prévoit que le projet éducatif doit être communiqué aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers ainsi qu'aux agents placés sous l'autorité du ministre de la jeunesse et des sports et du représentant de l'Etat dans le département.

1 – L'UFOLEP, TOUS LES SPORTS AUTREMENT.

UNE FÉDÉRATION NATIONALE

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique a été créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire.

L'UFOLEP est une fédération agréée par le Ministère des Sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

L'UFOLEP propose une double ambition, celle d'un Sport humaniste et citoyen et celle de l'éducation par le sport tout au long de la vie. Elle illustre une vision du sport à dimension sociale pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

L'UFOLEP est un acteur responsable des politiques éducatives et sportives des territoires, comme un acteur de l'éducation populaire, de l'économie sociale et d'une société en mouvement vers plus de justice et d'égalité.

Fédération sportive alternative, nous développons des pratiques ludiques et conviviales pour tous, pour un « Mieux vivre ensemble ! ».

Adossée à ces valeurs de laïcité, de solidarité et d'engagement citoyen, l'UFOLEP utilise le sport associatif comme outil d'éducation et de santé, comme levier d'insertion et de lutte contre les discriminations, comme un support d'une vie sociale et de projets partagés.

LAÏCITE

Garante d'un égal accès à la connaissance, à la vie publique et au mieux vivre ensemble.

CITOYENNETE

Développe le sens critique de l'individu et le rend acteur du projet associatif

SOLIDARITE

Favorise la reconnaissance de l'autre, la justice sociale et l'égalité de tous

UN COMITÉ DÉPARTEMENTAL ANCRÉ DANS LE TERRITOIRE

Présent sur l'ensemble du territoire départemental, l'UFOLEP 64 fédère une centaine d'associations autour de 25 Activités Physiques et Sportives et touche plus de 5 500 licenciés.



Le Comité Directeur, composé de membres bénévoles élus, est l'organe politique de notre fédération. Il s'appuie sur les connaissances et les conseils des membres des Commissions Techniques Départementales pour définir sa politique et ses axes de développement. L'ensemble de ces orientations et décisions sont mises en œuvre par l'équipe des permanents. Selon la nature des actions à mener, il peut aussi être fait appel à des salariés vacataires.

Les nouvelles actions menées en direction des publics éloignés de la pratique sportive nous ont naturellement conduites à repenser notre fonctionnement afin de rationaliser nos moyens et exploiter au mieux nos atouts. C'est ainsi que deux secteurs principaux ont été créés :

SPORT EDUCATION et SPORT ET SOCIETE

Le secteur « Sport et Education » correspond au cœur de métier de notre fédération : la pratique sportive régulière, s'adressant aux jeunes comme aux adultes, allant du loisir à la compétition.

Le secteur « Sport et Société » met le medias sportif au service des projets d'éducation, de la réduction des inégalités et de l'insertion sociale. Deux secteurs supports assurent à la fois la cohérence politique et la transmission de nos valeurs au travers de nos actions :

LA VIE ASSOCIATIVE et LA FORMATION

Le secteur « Vie Associative » détermine la politique fédérale et gère le quotidien de nos activités. Il assure les besoins administratifs, matériel et en communication.

Le secteur « Formation » permet la transmission de la philosophie ainsi que des valeurs fortes de notre fédération. Les dirigeants et encadrants, qu'ils soient bénévoles ou salariés sont un maillon essentiel de notre mouvement.

2 – LE CONTEXTE SOCIAL

Aujourd'hui encore, 1 français sur 3 ne part toujours pas en vacances. Les effets de la crise ont accentué le taux de non-départ, notamment pour les foyers les plus modestes ainsi que les jeunes : 3 millions d'entre eux sont exclus du départ en vacances.

L'accès aux loisirs et les vacances sont des facteurs d'insertion sociale qui contribuent à lutter contre les exclusions et favorisent la mixité et la cohésion sociale. Ils contribuent également, pour les publics les plus fragiles, au développement personnel voire, pour les projets les plus élaborés et structurés, à la transformation sociale.

Les séjours UFOLEP socio sportifs, constituent un support socio-éducatif et d'insertion sociale, attrayant, ludique, vecteur d'épanouissement et de transformation sociale. Ils permettent la remobilisation, le renforcement des liens sociaux entre les différentes parties prenantes et à la consolidation de savoir-faire et savoir-être (développement de la mobilité, de l'autonomie, etc.).

3 – LES INTENTIONS EDUCATIVES

Pour chaque organisation, le projet pédagogique du séjour sportif devra reprendre et rendre opérationnelles les intentions éducatives de la fédération. Toutes ne seront pas opérationnalisées dans le même séjour, c'est pourquoi le comité départemental devra, autant que possible rechercher une complémentarité entre les séjours.

- **Notre conviction** : Vivre le sport comme le levier d'intervention privilégié au service de toutes les formes de pratiques et ce pour tous les publics.
- **Notre ambition** : Rendre les activités physiques et sportives accessibles à tous les publics, des plus jeunes aux plus âgés. Pour ce faire, proposer à la fois des activités adaptées, du sport-santé & bien-être, des pratiques loisirs, des activités compétitives et des événements sportifs grand public.
- **Nos combats** : Défendre les principes de laïcité, de citoyenneté et de solidarité, dans l'esprit de l'éducation populaire. Lier la pratique sportive à l'engagement associatif, à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre toutes les discriminations.

- **Notre slogan** : Tous les Sports Autrement

Pour ce faire, 5 objectifs guident notre action :

► **CONQUERIR et FEDERER** –

Développer la vie associative et sportive.

En s'appuyant sur notre maillage de clubs à travers les communes du département et notre ressource bénévole et associative, notre fédération propose une diversité de pratiques sportives allant du loisir à la compétition. Nous avons pour vocation de fédérer des associations sportives dont les profils sont multiples, reflet des nouvelles tendances sociétales en termes d'activités sportives occasionnelles ou régulières. L'environnement urbain et les espaces naturels bousculent les traditionnels espaces de pratiques.

► **ADAPTER** –

Améliorer l'accessibilité et le développement des Activités physiques et sportives pour toutes et tous.

Notre fédération vise, en s'appuyant sur son réseau de bénévoles et de professionnels, à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive sous toutes ses formes et plus particulièrement en direction des femmes, des séniors et des jeunes.

► **FORMER** –

Développer des actions d'ÉDUCATION par la pratique sportive.

L'UFOLEP développe des projets d'éducation par la pratique sportive et contribue ainsi à la formation d'un citoyen éclairé, engagé et solidaire. Cet engagement, cette volonté prennent en compte les spécificités des publics concernés et s'illustrent à travers des dispositifs variés. L'éducation non formelle ainsi dispensée concerne de nombreux enjeux sociétaux comme le développement durable, la prise de conscience civique et citoyenne, la prévention des risques et la sécurité routière par exemple.

► **SOUTENIR** –

Déployer des actions d'insertion sociale et professionnelle par la pratique sportive.

Le sport est, sous certaines conditions, un formidable d'outil d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit d'engager, de soutenir et de former son réseau associatif bénévole et professionnel dans une démarche de projet à fort impact social dans un but de qualification et de professionnalisation de ses publics, notamment les plus en difficultés.

4 – LES MOYENS MOBILISÉS

LES RESSOURCES DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

De l'élaboration de projet, en passant par la gestion administrative et la mise en œuvre opérationnelle, l'Ufolep 64 dispose de moyens administratifs, matériels, techniques et humains qui lui permettent de déployer des actions en autonomie sur l'ensemble du territoire.

- Moyens administratifs : un bureau avec l'ensemble des outils administratifs nécessaires à la conduite de projets.

- Moyens matériels : véhicules, remorques aménagées, banque de matériel

- Moyens humains : éducateurs sportifs salariés du comité et intervenants extérieurs ...

Ces ressources œuvrent au développement du comité au quotidien et forgent notre expertise dans nos interventions.

LES PARTENARIATS

La diversité de nos actions nous conduit, dans une recherche de qualité et d'efficacité, à nous entourer de partenaires détenant une expertise dans leurs domaines. La complémentarité des acteurs sera garante de la réussite de notre projet fédéral.

► Des partenaires Institutionnels.

Véritable partenaire des politiques publiques, nous souhaitons répondre aux attentes sociétales en positionnant notre fédération comme interlocuteur privilégié de l'Etat (Préfecture, DSDEN, CAF, ...) mais aussi des collectivités locales et territoriales (Conseil régional, Conseil Départemental, Communautés des Communes, Communes). Ainsi, nous répondrons aux appels à projets et budgets opérationnels en lien avec nos actions.

► Des partenaires privés.

Les partenariats privés sont aujourd'hui des leviers importants. Initiés par l'échelon national, ou répondant à une démarche locale, ils peuvent être d'ordre financier, matériel ou de service. Une attention particulière sera portée aux valeurs véhiculées par les partenaires, afin de nous assurer qu'ils sont compatibles avec nos propres valeurs.

► Des partenaires associatifs.

Qu'ils soient acteurs locaux ou structures nationales, dans le domaine du sport ou dans l'économie sociale et solidaire, nous rechercherons des synergies et le savoir-faire au service de notre projet fédéral.

► Une complémentarité avec les autres fédérations.

Souvent mises dos à dos, comparées à tort, nous souhaitons inscrire notre projet dans la complémentarité du travail réalisé par les autres fédérations sportives, qu'elles soient affinitaires ou délégataires.

S – LE FONCTIONNEMENT DES SÉJOURS SPORTIFS

Notre projet prend vie et sens dans l'équilibre entre **les valeurs que nous portons** et **les actions que nous menons**.

L'ENCADREMENT :

Une attention particulière va être portée quant à l'encadrement des séjours, afin de garantir des activités sécurisées (au regard des réglementations) et sécurisantes pour les participants. Ainsi, la qualification et le taux d'encadrement pourront régulièrement dépasser les seuils minimums imposés par la réglementation.

Les partenariats avec des structures formant des éducateurs sportifs et/ou des BAFA permettront de répondre à cette volonté.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE :

Etabli avec l'équipe d'animation et d'encadrement, il sera défini pour chacun des séjours et devra prendre en compte les intentions éducatives de la fédération. Au-delà de la simple pratique d'activités physiques et sportives, le séjour sportif devra proposer des activités visant à la formation citoyenne du sportif (secourisme, prévention routière,

LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES JEUNES :

Intégré au projet pédagogique, une attention particulière sera portée à la prise en compte des besoins physiologiques et affectifs des publics qui seront accueillis. Cela se traduira par la nature des activités proposées et le rythme de vie.

LE JEUNE, ACTEUR CITOYEN DE SON SÉJOUR :

Le projet pédagogique devra formaliser l'implication « citoyenne » de chacun dans le séjour : participation aux tâches de la vie quotidienne, entraide, ...

6 – L'ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES

Au delà de la simple volonté de « rendre compte » de ce qui s'est passé, l'évaluation est un véritable outil permettant d'accompagner l'évolution, l'amélioration et parfois même le changement.

Cette évaluation pour être pertinente, ne devra être réalisée uniquement à la fin de l'Olympiade, mais bien de manière régulière et répétée pour apporter toute correction utile à l'atteinte de l'objectif et à l'adaptation à l'évolution de notre environnement.

► Des évaluations à court terme : à l'issu du séjour.

Défini à l'aide de critères quantitatifs pertinents, regroupant l'ensemble des intentions éducatives les évaluations réalisées à l'issu de chacun des séjours devront concerner l'encadrement, les participants, les familles mais aussi le comité départemental. Elles ont une fonction « d'alerte » en cas d'écart avec les objectifs fixés.

► Des évaluations à moyen terme : des bilans annuels

Qu'il s'agisse de l'Assemblée Générale statutaire, de la rencontre annuelle avec les partenaires, du suivi longitudinal réalisé par l'échelon national ou de notre analyse financière, ces éléments couplés aux évolutions de la société doivent nous permettre d'adapter nos actions futures.

► Une évaluation à long terme : bilan de l'Olympiade

C'est à l'issu de l'Olympiade qu'un bilan final sera réalisé. Ce temps permettra de mesurer la pertinence des actions entreprises et d'apprécier l'atteinte des objectifs. Cette phase sera un état des lieux qui sera un préalable à la rédaction du prochain projet fédéral.

ANNEXE 1: QUALIFICATIONS SPORTIVES DES PERSONNELS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

LALANNE Stéphane

Fonction : Directeur Départemental

Qualifications :

- BAFA
- BEES Lutte - BPJEPS APT - BPJEPS Randonnée
- CS AMAP
- Formateur de Formateurs en secourisme

BEDIN Bertrand

Fonction : Agent de développement

Qualifications :

- Licence STAPS
- CQP ALS options AGEE/JSJO/ARPO
- CS AMAP

AGUER Jean-Marie

Fonction : Adulte relais

Qualifications :

- BPJEPS APT
- Animateur sport santé



17 RUE DE BOYRIE - 64000 PAU

TEL : 05 59 32 00 66

E.MAIL : UFOLEP@LALIGUE64.ORG

[HTTP://WWW.CD.UFOLEP.ORG/PYRENEESATLANTIQUES](http://WWW.CD.UFOLEP.ORG/PYRENEESATLANTIQUES)